



Comité d'Expansion Économique de l'Allier

**COMMISSION PARTICULIERE DU
DEBAT PUBLIC (CPDP)
Madame Claude BREVAN
Présidente
Passage d'Allier
45 place d'Allier
03000 MOULINS**

Moulins, le 20 décembre 2010

N/Réf. : JPD/ND/SC - 136

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la contribution du Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEA) relative à l'aménagement à court terme de la RCEA.

Cette contribution a fait l'objet d'une présentation à notre Comité Directeur du 8 décembre 2010. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité des membres lors de cette séance.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame la Présidente, à mes sentiments très respectueux.

Jean-Paul DUFREGNE
Président du CEEA

PJ : Contribution du CEEA

**Madame Claude BREVAN
Présidente de la
COMMISSION PARTICULIERE
DU DEBAT PUBLIC (CPDP)**

OBJET : RCEA

**CONTRIBUTION DU
COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE
DE L'ALLIER (CEEA)
votée à l'unanimité au Comité Directeur
du 8 Décembre 2010**

La RCEA : Un enjeu majeur pour le développement économique de l'Allier



**La réalisation prochaine de la mise à 2x2 voies constitue
un enjeu majeur pour le développement de l'Allier.
C'est véritablement l'attractivité du Territoire qui est en jeu.**

1 - Le développement de l'Allier se trouve aujourd'hui fortement pénalisé par la situation actuelle de la RCEA

- La situation géographique du Département devrait être dans l'absolu un atout majeur pour son développement. En effet, la position centrale de l'Allier au cœur de l'hexagone en fait théoriquement un emplacement stratégique de choix tant pour les entreprises à rayonnement national que pour les flux passagers provenant de toute l'Europe (marchandises et personnes).

Or aujourd'hui, les infrastructures de communication sont totalement inadaptées aux besoins du Territoire. Plus grave encore, elles constituent un frein au développement des entreprises implantées localement et un obstacle à l'accueil de nouvelles entreprises.

L'aménagement actuel de la RCEA est totalement disproportionné à la fois par rapport à la place centrale qu'occupe cet axe et au volume du trafic qu'il accueille aujourd'hui quotidiennement (véhicules légers et poids-lourds).

En effet, il faut être conscient que cet axe transversal constitue une liaison quasiment unique en direction de la Région Rhône-Alpes et de la Région Ouest/Sud-Ouest ainsi que des pays d'Europe Centrale et d'Europe du Sud, justifiant ainsi son nom de **Route Centre Europe Atlantique**.

Les conditions actuelles de circulation sur la RCEA sont particulièrement accidentogènes. Il en résulte aujourd'hui une image très négative de la RCEA, puisque les médias locaux et nationaux se font l'écho régulier des accidents et autres évènements survenant sur le tracé. Cette image négative d'insécurité routière resurgit bien évidemment sur le Département. La sécurité devrait donc être déjà en soi un élément suffisant pour mettre sans délai cet axe à 2x2 voies.

- Par ailleurs, il faut savoir que le long du tracé de la RCEA (ou en proximité) se trouve implanté depuis longtemps nombre de grandes entreprises de tous secteurs d'activités : PSA, SOCOA/BIGARD, ADISSEO, SAGEM, DUNLOP, AMIS, POTAIN/MANITOWOC, BOSCH, VUITTON...

Or, le transport routier est un élément majeur pour ces entreprises, aussi bien pour l'acheminement des matières premières que pour l'expédition de leurs produits. Les délais d'approvisionnement et de livraison sont fondamentaux pour leur rentabilité. L'accès en toute sécurité à ces entreprises par leurs clients est aussi un enjeu fort pour elles, notamment en termes d'image et de dynamisme. Il faut ajouter que l'essor de ces entreprises aura un impact direct sur le développement du tissu économique local : sous-traitants, partenaires, services, commerces,.... L'attractivité du Territoire s'en trouvera largement renforcée.

2 - La mise à 2x2 voies de la RCEA : une condition essentielle pour l'attractivité du Territoire et de ses parcs d'activités

Depuis 10 ans, les acteurs publics de l'aménagement et du développement économique ont mis en place une politique de parcs d'activités stratégiques afin d'accueillir des entreprises de dimension nationale ou internationale.

Ces parcs de taille importante sont situés à proximité des agglomérations et/ou grands axes de communication, particulièrement aux carrefours ainsi qu'aux nœuds d'échanges multimodaux. Ils visent une qualité environnementale et d'équipement afin d'être attractifs. Environ 1 000 hectares sont aujourd'hui disponibles, commercialisés à hauteur de 25%.

Une majorité de ces parcs est située à proximité de la RCEA ou en liaison avec cette infrastructure, notamment :

- Les parcs d'activités de Montluçon (Parc de la Loue et de Chateaugay – 4 ZAC) et de Commentry (ZAC de Magnier) ;
- La ZAC du Château d'Eau à Montmarault ;
- Le centre routier de Moulins / Toulon-sur-Allier, la ZAC des Petits Vernats à Avermes et les zones d'activités d'Yzeure ;
- La plateforme logistique de St Loup/Varennes sur Allier ;
- La ZA sud Allier à Lapalisse via la liaison RN7

Par ailleurs, il faut être conscient que le succès du projet en cours de réalisation, LOGIPARC 03 (184 ha), porté par l'Agglomération de Moulins et implanté à proximité immédiate de la RCEA, est fortement subordonné à la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RCEA. Les investisseurs industriels sont aujourd'hui très à l'écoute des conditions d'accessibilité pour leurs projets d'implantations, et, d'ailleurs, subordonnent très souvent leur décision à ces critères.

L'attractivité de tous ces parcs d'activités serait très largement renforcée par la mise à 2x2 voies de la RCEA, notamment par l'amélioration de l'accessibilité de ces zones, mais aussi par la sécurité dans le transport.

Or, ces parcs d'activités sont aujourd'hui des éléments clés dans le développement économique de l'Allier. Leur essor constitue un enjeu primordial pour l'Économie de l'Allier.

Enfin, n'oublions pas le PAL (Parc d'Attractions et Parc Animalier) situé à quelques kilomètres de la RCEA, qui accueille chaque année 500 000 visiteurs.

Par ailleurs, la mise en place d'échangeurs complets avec l'A71 à Montmarault et avec la RN7 à Toulon-sur-Allier est de nature à favoriser l'irrigation territoriale et l'authenticité des parcs d'activités de l'ensemble du Département au Sud et au centre de l'Allier.

Cette position centrale met le Département et les zones d'activités implantées à proximité en capacité de capter un flux économique européen lié à cette infrastructure transeuropéenne.

3 - Un élément clé pour l'Allier : l'essor de la filière Transport-Logistique

Le développement de toutes les filières économiques de l'Allier est bien sûr fortement lié à l'amélioration des conditions de circulation sur la RCEA, qu'il s'agisse des filières industrielles mais aussi des activités agricoles, commerciales, touristiques... Une filière est tout particulièrement concernée : il s'agit de la filière Transport/Logistique qui joue un rôle majeur sur le Territoire.

En effet, la filière Transport-Logistique de l'Allier compte aujourd'hui plus de 130 établissements, dont une cinquantaine de plus de 10 salariés. La filière emploie près de 2 000 personnes. Les principales entreprises de la filière sont des PME comme TRANSPORTS THEVENET, LASSALLE, TRANSPORTS MOULINOIS, BOURRAT/BOURRIN, COMBRONDE, BONNAFOUX, REVIRON,..., ou des établissements de groupes nationaux (TRANSPORTS ALLOIN, GEFCO, ZIEGLER).

A noter que plusieurs entreprises de la filière (11 auvergnates, dont 6 de l'Allier) se sont associées au sein d'un groupement connu sous le nom ALD (Auvergne Logistique Développement) afin d'être un interlocuteur unique pour le client et d'avoir une position significative vis-à-vis des grands groupes nationaux et internationaux. Ceci traduit la capacité des entreprises régionales à se fédérer et à s'organiser. Elles sont implantées sur les bassins de Moulins, Montluçon et Vichy. Leur zone de chalandise est au minimum nationale.

De plus, le bassin de Moulins accueille aussi 2 plateformes logistiques importantes de dimension régionale pour les grandes surfaces (ITM INTERMARCHE et SCA CENTRE LECLERC), représentant plus de 400 emplois.

Enfin, notons l'existence sur Moulins d'une plateforme de distribution à vocation nationale... En effet, la société DESAMAIS approvisionne quotidiennement plusieurs centaines de magasins de bricolage sur l'ensemble du pays.

Le poids économique dans le Département de la filière Transport est donc véritablement très important d'autant plus qu'elle intervient dans tous les secteurs d'activités, industriels, agricoles, services,... L'essor de cette filière aura donc un impact majeur sur l'Economie de l'Allier. Et cet essor passe inéluctablement par une amélioration des voies de communication offrant fluidité et sécurité.

4 - Conclusion

La mise à 2x2 voies de la RCEA est un objectif majeur à court terme pour le développement de l'Allier. C'est pourquoi la mise en concession de cet axe -sous réserve que l'implantation des échangeurs permette la gratuité aux usagers locaux- est un enjeu essentiel.

N'oublions pas que notre Département a perdu en 30 ans près de 50 000 habitants, faute de disposer d'infrastructures à la hauteur des besoins et attentes des entreprises et des populations.

Toute l'économie du Département sera impactée directement ou indirectement par cet aménagement. Il en sera de même pour l'image de l'Allier, image aujourd'hui ternie par les accidents dramatiques que génère l'axe actuel.

C'est donc véritablement l'attractivité du Territoire et son développement qui sont en jeu par la réalisation de cette infrastructure routière.